



LE PAYS.

Montreal, 27 Septembre 1866.

coup la voix, prit la main de la pauvre femme et ajouta : —Ce jour là, peut être aussi, un homme qui jusqu'à ce jour a marché le front haut et que vous estimez tous dans le pays, un homme courbera la tête et aura besoin de la pitié des autres... si châtis qu'ils soient... Eh bien, messieurs Malbec, si ce jour vient, et il viendra, car il faut que la justice de Dieu ait son cours, faites moi une promesse.

—Parle, mon garçon, dit la vieille étouffée.

—Vous ne lui fermerez pas votre porte; vous ne le repousserez pas... vous ne vous détournez pas de lui, n'est-ce pas ?

—Mais... cet homme... qui est-il ?

—C'est le brocart à son tour, car il avait écouté avec curiosité ce que disait le Chambrier.

—Vous le saurez demain, dit brusquement François Veru.

Puis il ajouta après un silence : —J'ai besoin de toi, Brocart.

—Que faut-il faire ? s'écria le petit braconnier avec l'accent du dévouement.

—Il faut aller à la Meunerie.

—Ah ! mon Dieu ! mais Maupert me battra.

—Non, dit le Chambrier, Maupert ne touchera pas à un cheveu de ta tête. S'il te menace, tu lui diras simplement : Le Chambrier m'a dit qu'il vous casserait les reins, si vous me donniez une seule poussée.

—Et tu crois, François...

—Je crois, achève le Chambrier, que tu vas porter à la Meunerie un fier passe-port.

—Qu'est-ce que c'est que ça, un passe-port ?

—Je vais te l'expliquer, répondit le Chambrier. Suppose que tu es en forêt.

—Bon !

—Que tu viens de tuer un lièvre.

—Ca m'arrive, ça.

—Et que Bauvais ou Tremplin, les gendarmes du gouvernement, te mettent la main dessus.

—Aie ! dit l'enfant avec une crainte naïve.

—Eh bien ! suppose encore que tu as un permis de chasse... et que tu es actionnaire des bois du gouvernement.

—Oh ! la ! la ! murmura le Brocart ébahi.

—Tu tires tes papiers et les gardes te saluent, n'est-ce pas ?

—Et un peu bien, encore ! dit le Brocart.

—Eh bien, le passe-port, vois-tu, c'est le permis de chasse d'un voyageur...

—Mais je ne voyage pas, moi.

—Si, puisque tu vas à la Meunerie. Qu'on fasse deux kilomètres ou bien le tour du monde, c'est toujours voyager.

—C'est juste, dit l'enfant. Eh bien, qu'est-ce que le permis de... quand tu le passe-port ?

—C'est cette lettre. Et quand tu diras d'où elle vient.

—Où ne me fera pas de mal ?

—Au contraire, on te fera boire un verre de vin.

—Tu jures bien, toi, Chambrier, dit le gamin d'un air de doute. Le père Clappier n'a jamais fait boire un coup à personne.

—Si... une fois... murmura le Chambrier d'un air sombre. Mais, crois-moi... un verre de vin du père Clappier, ça coûte trop cher.

—Ah ! s'il le vend, c'est différent, dit le Brocart qui ne comprit pas la terrible allusion du Chambrier.

—Ca coûte l'honneur, acheva François Veru.

Et il s'alla coucher.

La lettre que le Chambrier avait remise au Brocart et que celui-ci porta à la Meunerie en annonçant qu'elle venait du château des Sapinières était signée Mme Gertrude, adressée à M. Hector Clappier et ainsi conçue :

« Monsieur,

« La démarche que vous avez faite hier après de Mlle de Méreuil, ma nièce, est au moins étrange. Jamais un homme ne s'est conduit ainsi. Avant de vous répondre ni oui ni non, il me serait agréable que vous me fussiez présenté par M. Clappier votre père, avec lequel j'ai eu autrefois des relations d'intérêt.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur,

« Votre très-humble servante,

« GERTRUDE DE R... »

Le père Clappier était monté dans la chambre d'Hector en même temps que le Brocart.

Mais Hector était si ému en prenant des mains du Brocart cette fameuse lettre, qu'il ne fit aucune attention à son père.

Celui-ci lut par-dessus l'épaule de son fils qui s'était recouché.

—Ah ! ça lui dit-il que c'est-il donc arrivé hier ? Tu as un coup de poing sur l'œil et la main égratignée comme si on t'avait marché dessus.

—J'ai fait une chute en sautant le fossé du parc, répondit Hector avec embarras.

(A Continuer.)

Wm. A. CURRY,

Agent d'immobilier et Comptable. Agence pour maisons et terrains.—Prêts sur hypothèques.—Bureau, 84, Grande Rue St. Jacques.—Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

7 juin 1866. AN-60

Attention ! Attention !

M. le Dr. Mathieu, dentiste, No. 192, Rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

AVIS.

La Société ST. FRANÇOIS-XAVIER aura ses réunions à dater de Vendredi prochain le 28 du courant à la Maîtrise St. Pierre Rue Rose, faubourg Québec.

F. H. GAUTHIER, Secrétaire, 25 sept.

de leur envoyer le même jour un affidavit qui leur permit d'obtenir l'habes corpus et d'arrêter à Londres Lamirande et ses coaccusés.

Il fut refusé aux agents de voir le prisonnier. Ils s'adressèrent au magistrat stipendié pour lui demander de le faire amener devant lui ; le magistrat ne voulut en rien se mêler de l'affaire.

Il s'adressèrent alors sans succès au consul français et à la police ; Lamirande était égaré. Le 5, dans l'après-midi, ces faits furent télégraphiés aux avocats de Londres, avec une description du prisonnier, et l'information que Lamirande et ses coaccusés arriveraient à Londres à 9 h., en route pour la France.

Un affidavit leur arriva aussi le matin par la nuit. Le juge étant absent, les avocats s'adressèrent, pour garder Lamirande en ville, à Sir Richard Maynes qui consulta le sous-secrétaire d'Etat ; mais tous deux décidèrent qu'ils ne pouvaient intervenir. Le prisonnier fut reconstruit à la station par les avocats ; il était avec Melin, Sipling et Carlisle (détective de Liverpool). Carlisle avait une carte de passage qu'il avait reçue du bureau central à Liverpool ; il dit que son surintendant, qui agissait de concert avec le consul français, lui avait ordonné d'escorter Lamirande à travers l'Angleterre pour le remettre à Douvres des mains d'un officier français. Les avocats durent laisser faire.

Lamirande paraissait épuisé, saisi de stupeur, incapable d'essayer une évasion. Les avocats, en racontant les faits précédents, dirent : « Nous avons remarqué, à Londres, que nos détectives étaient passablement mêlés à l'histoire de sa capture en Canada, et attendaient de jour en jour la venue de lui faire franchir notre territoire. »

Ainsi il y aurait eu en Angleterre même une compléte pour frustrer la justice de notre pays. Quels sont les complots ? Notre gouverneur a-t-il contribué par son télégramme à Lord Carnarvon dans les aides dans le dernier ouvrage ? M. Ramsay a-t-il mis le secrétaire des colonies et les autorités anglaises de connaissance avec les autorités canadiennes ? A-t-il deux fois manqué à sa parole ? Nous ne désespérons pas de le savoir un jour.

Tout va de mal en pis dans le département de la milice.

Le ministre de la milice est toujours dans les vices du seigneur et néglige conséquemment ses devoirs ; l'adjudant général MacDougal est un importé qui ne donne pas satisfaction aux canadiens-français ; l'adjudant général de Salisbury est malade depuis plusieurs mois ; M. le député-adjudant général Suzor est mort depuis plus d'un mois et il n'a pas encore de successeur ; M. le député-adjud. gén. Brown a décampé, il y a plus de trois semaines, avec une somme assez ronde appartenant aux volontaires, et il n'a pas encore de successeur permanent ; un successeur temporaire est le fameux capitaine Carter dont personne ne veut et qui a vu accueillir la nouvelle de sa nomination par les sifflets de toute la presse ; ce même capitaine Carter a été nommé surintendant des écoles militaires, sans que personne le sût, et le gouvernement récompense par un salaire annuel de \$1,200 la lâcheté dont il a fait preuve en juin dernier ; ce même capitaine Carter a été fait membre du bureau des examinateurs des officiers volontaires, et c'est devant ce bureau que doivent comparaitre nos braves compatriotes qui aspirent à des commissions militaires ; les résolutions abondent ; il suffit de citer celles des Its.-Cols. Connor, Devlin, Hawkes, de Montréal, des majors Patton et Pelletier, de Québec, de l'adjudant R. binson, de Montréal, du Capt. Auger et de l'enseigne Charvin, de Terrebonne ; le gouvernement doit encore plus de \$3000 aux volontaires du comté de Huntingdon, chez qui règne le plus grand mécontentement ; pour récompenser un partisan politique le gouvernement passe par-dessus des officiers qui ont droit à des promotions et nomme M. Dunkin lieutenant-colonel du bataillon de Bedford ; le col. Baker, le col. Dennis, le major Gillmore, le capt. Ferguson sont accusés publiquement de lâcheté ; le premier comparait devant une cour d'enquête composée de ses amis et qui procède capot ; ne voulant pas attendre les témoins en charge ; il est de la sorte innocent ; de toutes parts les journaux regorgent de correspondances écrites par des volontaires qui se plaignent de ne être pas payés ; un volontaire se plaint qu'une partie de l'argent dû aux volontaires, remis en chèque sur la banque de Montréal, ait été échangé par un officier en argent de la banque du Haut-Canada, qui se ferait quelques jours après ; les volontaires ne sont ni échausés, ni habillés, ni approvisionnés décentement ; et quand ils osent se plaindre dans les journaux, on les destitue sans forme de procès, sur le simple rapport de monarques qui cherchent les faveurs de la brigade ; c'est ainsi que l'on a renvoyé du service le Capt. Clarke qui avait osé prendre la parti de ses hommes bouscoulés et opprimés par l'adjudant ; il y a des monarques attitrés, qui font le service dans le bureau de milice, les autorités s'en rapportent à eux, mais tous les volontaires murmurent avec raison ; on ne rend pas justice aux canadiens-français chaque fois qu'on le peut, et ce sont toujours nos compatriotes qui ont le plus de raisons de se plaindre de l'administration militaire.

Voilà un tableau bien incomplet des misères, des injustices, des négligences, des souffrances, du découragement qui régnent dans les régions militaires.

En face de ces faits, il faut une loyauté diaboliquement ferrée pour soutenir d'une façon ou de l'autre le système volontaire dans cet état de choses. Mais nous n'en sommes encore qu'aux préliminaires ; on en verra bien d'autres d'ici à longtemps.

Le comité des chemins est sur le point de nous dit le Herald, d'orner la place Jacques-Cartier de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St. Anable, en y mettant une fontaine, des arbres et des fleurs. On devrait abattre le monument de Nelson et le mettre en bon ordre. Tel qu'il est, c'est un objet de honte à nos Canadiens-français.

M. Emile Chevalier se plaignait dernièrement à Paris que l'un des gloires de la France, le grand navigateur Jacques-Cartier, n'eût pas un seul monument dans sa patrie, qu'on ne lui eût consacré un souvenir public, en donnant son nom soit à une place publique, soit à une rue, soit à un édifice.

Il n'en est pas ainsi en Canada. L'on consacre son nom, son souvenir, mais on dirait que les autorités municipales ont pris à tâche d'humilier ce nom, de dégrader ce souvenir. L'on décore du nom de Jacques-Cartier la place publique la plus mesquine et la plus laide de la ville, et comme si ce n'était pas assez de cette humiliation, on y souffre un monument, tout déterioré encore, élevé à un adversaire de la France, homme que les Canadiens-Français peuvent adorer sans doute, mais qu'ils n'aiment point. Pourquoi leur faire cette injure ? Si encore le monument était digne de celui à qui on l'a consacré, l'on pourrait peut-être oublier l'injure en faveur de l'art. Mais non ; ce monument est un débris, un tas de décombres, dont chacun rougit, les anglais comme les autres.

Ce n'est pas tout encore. La rue la plus immonde de la ville, celle où se trouvent le plus grand nombre de maisons de prostitution, commencent à nommer-elle ? Rue Jacques Cartier ? Elle se nommait, il y a quelques mois à peine, rue St. Nicolas Tolentini ; elle était tellement gangrenée par la prostitution que les propriétés des honnêtes gens y perdaient toute leur valeur et que ceux-ci étaient forcés de déguerpir devant les empiétements du vice. Pour rendre à la propriété son prix, le conseil de ville s'est imaginé de changer son nom.

L'idée était singulière, mais, tout de même elle n'a été ni insulté à personne si l'on se fit avisé de choisir un autre nom que celui de Jacques-Cartier, si elle aux canadiens-français. C'était sans doute parce que le nom est très honorable que l'on a cru devoir l'appliquer comme une sauve-garde à la rue la plus immonde de Montréal. C'est sans doute pour cela que le choix du Conseil a balancé entre ce nom et celui d'un véritable prélat ?

Il n'y a pas à se douter, on a voulu outrager notre nationalité, et y a réussi. Si nos représentants dans le conseil tiennent à honneur de prouver leurs sentiments nationaux, ils travailleront pour deux choses que le public canadien-français est en droit d'attendre d'eux : 1o. Ils demanderont la démolition du monument de Nelson ; 2o. Ils demanderont que l'on change le nom de la rue Jacques-Cartier.

M. John A. McDonald trouve que la croix est entreprise contre lui par M. Brown lui est sérieusement dommageable. Aussi, pour donner le change au public, se fait-il donner des diners à droite et à gauche. On va lui en offrir un second à Kingston et un autre à Dundas. Mais la valeur de ces démonstrations est bien petite. Se faire donner un dîner par 150 affidés qui ont, vont avoir ou espèrent avoir des emplois dans les bureaux publics, qu'est-ce que cela prouve ? Fort peu, assurément.

On annonce définitivement que M. Gordon, le gouverneur du Nouveau-Brunswick, est rappelé et remplacé par le Major-Général Charles Hastings Doyle, qui est aujourd'hui à Halifax.

M. Gordon est bien coupable ; sa conduite a été bien inconstitutionnelle ; cependant nous ne nous réjouissons pas trop de son rappel, d'abord parce qu'il se peut fort bien que ce rappel ne soit pas une punition, ensuite parce que M. Gordon est le général Doyle remplira mieux son devoir que lui. Et fait de gouverner anglais, nous croyons qu'il en est d'eux comme des romans : les meilleurs ne valent pas grand-chose.

Quelques journaux ont osé que Lord Monek ait jamais promis à M. Droure et Spithorn de donner à Lamirande tout le temps nécessaire pour obtenir justice en ce pays. D'autres, moins audacieux, se sont contentés d'attribuer la fausseté de cette promesse. Voici qui devra les convaincre. C'est d'abord le rapport de l'entrevue de M. Droure et Spithorn avec le gouverneur, et ensuite l'approbation de ce rapport par le secrétaire du gouvernement.

Le rapport est ainsi conçu :

« Le 29 août 1866, les sous-signés Joseph Droure, C. R., et C. L. Spithorn, procureur et conseiller en loi, ont l'honneur d'avoir une entrevue avec Son Excellence le gouverneur-général du Canada, etc., etc., à Québec, relativement à l'extradition d'Ernest Sureau Lamirande, réclamé par la France comme un criminel fugitif.

« Dans cette entrevue, Son Excellence reconnut que M. Spithorn, l'un des sous-signés, ayant présenté une requête du dit Lamirande à Son Excellence, vers le 17 août 1866, à Ottawa, priant Son Excellence de le faire enlever et d'envoyer le prisonnier en vue de son extradition par le magistrat de police alors saisi de l'affaire, Lamirande devait avoir le temps nécessaire de soumettre sa cause aux tribunaux supérieurs en vertu d'un bref d'habes corpus. Son Excellence a la et alors dit à M. Spithorn qu'elle accorderait amplement le temps à Lamirande de soumettre sa cause tel qu'il le demandait dans la dite pétition.

« Montréal, le 18 sept. 1866.

JOSEPH DROURE,

C. L. SPITHORN.

Voici maintenant la lettre du secrétaire du gouvernement :

« Québec le 12 sept. 1866.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai mis devant le gouverneur le document que vous avez adressé dans votre lettre à moi adressée le 11 courant, et je dois vous déclarer qu'il est correctement relaté dans ce document que son excellence a dit à M. Spithorn qu'il n'aurait pas de temps à lui donner pour obtenir un bref d'habes corpus avant l'expiration du mandat de son extradition.

« DENIS GODLEY. »

« Que peut-on dire de plus concluant ? Si quelqu'un n'est pas convaincu, c'est qu'il ne le veut pas.

Etudes Etymologiques et Analogiques.

LIBRE ETUDE.

Dans l'affaire Lamirande plusieurs sujets se sont développés. Le premier c'est Ramsay.

On dit que le nom est souvent indicatif de la physionomie et du caractère. Il n'est pas rarement pris de la ressemblance du sujet avec les manières et les formes d'un autre animal, même d'un être inanimé.

Ramsay vient évidemment de Ramsay, dont le peuple, dans sa difficulté à prononcer les articulations, a omis le r. Ram, en français bélier, est un animal, ou un instrument de guerre, ou un insecte. Woy attaché par l's possédait signifie manière ou ressemblance du bélier.

L'animal est un herbivore à robe blanche, portant parfois cornes ; il est bondissant, pétulant, bryant et menaçant ; mais, comme il est mouton, il n'est pas très dangereux, à moins qu'il ne soit de la plus vile espèce des mouchards, qui, en termes d'argot, assument le nom générique de moutons.

L'insecte est un lépidoptère, à bouche sans mâchoire, langué allongée et roulée entre les palpes, tête transversale, yeux globuleux ou saillants, antennes et ailes très longues pour mieux voler, et se métamorphosant comme les autres insectes. On doit le croire carnivore et un terrible chasseur d'infusores. C'est un phalange.

D'après ces qualités, le sujet à l'étude a beaucoup d'analogie avec tous les trois ; mais comme il affectionne plus particulièrement l'ombre de la nuit pour saisir sa proie, c'est plutôt avec l'insecte nocturne.

D'abord on n'avait pas pensé si loin : comme on le croyait homme, d'après ses cris furieux et désordonnés contre un savant et honorable magistrat, on avait songé à une commission de suite iniquité. Mais maintenant on sait qu'il n'est qu'un horrible papillon de nuit qui, haissant la lumière, s'y jette étourdi contre le globe, et ne réussissant qu'à brûler ses ailes, tombe, fait quelques soubresauts convulsifs et meurt.

Il est singulier comme les mêmes noms montrent souvent les mêmes instincts. Dans les lamentables érudités de la Jamaïque, un Ramsay a aussi joué un premier rôle. L'enquête établit qu'il se donna le plaisir de fouetter de sa propre main quinze pauvres nègres non jugés, et d'après une comparaison fort adroite de l'homme excentrique rappelle le despotisme oriental.

Ces érudités et ces lâchetés (car les deux vont toujours ensemble) précédent celles de sujets d'une même famille ? Pour plus de ressemblance on dit que les deux représentent la Couronne, Sa Gracieuse Majesté. C'est vraiment à croire à la métempempsé et à la fin du règne chrétien.

JUNIES.

Institut Canadien.

Le soir M. Spithorn fera une causerie sur l'Russie projetée entre les Etats-Unis et la Russie. Bien peu de personnes sont à même de traiter aussi bien que l'agréable d'un sujet aussi important. Son éloquence facile et persuasive, son érudition pour ainsi dire universelle, le succès d'une première causerie devant l'Institut nous promettent une soirée fort instructive.

La séance est publique, elle commencera à 8 heures précises. A ce soir donc !

Aux canadiens soldats des Etats-Unis.

Nous lisons dans le Messager Franco-Américain :

Le département de la guerre vient de faire publier un règlement qui devra servir de guide aux anciens soldats ayant droit aux primes d'engagement votées par le dernier congrès. (Loi du 25 juillet 1866.)

Voici les points importants de ce règlement :

1. Toutes les demandes devront être faites avant le 1er avril 1867. Celles qui viendront plus tard ne seront pas prises en considération avant qu'on ait statué sur les premières.

2. Les demandes de paiement seront acceptées du soldat (certificate of discharge) donné au soldat à sa sortie du service. De plus, on y joindra un affidavit établissant l'identité du réclamant, et un autre portant qu'il n'a pas reçu ou ne peut réclamer plus de cent dollars de prime du gouvernement des Etats-Unis, pour toute la durée de son ou de ses engagements.

3. Les affiliants porteront la mention des termes de service du réclamant, qui devra affirmer qu'il n'a jamais servi les Etats-Unis en d'autres circonstances que celles qu'il déclarera.

4. La milice des Etats-Unis et les home guards ne sont pas compris dans les dispositions de la loi.

5. Les soldats qui ne sont engagés pour trois ans et qui ont été congédiés avant ce temps, par suite de la terminaison de la guerre, ont droit à la prime.

6. Sont exclus des bénéfices de la loi : Les soldats congédiés du service d'une manière infamante à l'expiration de leur terme ;

Ceux qui ont été congédiés avant leur temps par faveur ou par punition, ou qui étaient atteints d'incapacité physique contractée au service mais ne provenant pas de blessures, à moins qu'ils n'aient servi pendant deux ans avant la date de leur congé ;

Ceux qui ont été congédiés pour cause d'infirmités existant avant leur enrôlement ;

Les héritiers des soldats morts depuis leur sortie de l'armée, de blessures ou de maladies qui n'ont pas été contractées au service ;

Les soldats survivants ou les héritiers de soldats morts qui, en vertu de lois antérieures, ont reçu ou sont en droit de recevoir des primes de plus de cent dollars du gouvernement fédéral ; et les soldats survivants ou les héritiers de soldats morts qui auront trafiqué de leurs certificats de congé, et les auront engagés pour une somme quelconque ;

7. La loi du 23 juillet 1866 ne reconnaît pas les droits des frères et des sœurs de soldats morts au paiement de la prime.

Les derniers avis d'Halifax sont loin d'être favorables à la confédération.

On sait que depuis plus de deux mois, les députés des provinces d'en bas attendent à Londres la délégation canadienne qui ne vient pas, et qui de plus, comme on le sait, ne se prépare seulement pas à partir.

Ces pauvres députés sont dans la position de dame Barbeulle : ils ont passé les longs jours d'attente à se poser mutuellement la question de la légende : « Sour Anne, ne vois-tu rien venir ? »

et à se répondre les uns aux autres : « Je ne vois que le ciel qui flamboie, et le chemin qui poudroie ! »

« A la fin, ils ont perdu patience : on se lassera à moins. Quelque zèle que ces imbéciles aient pour la confédération qu'ils regardent tous plus ou moins du même œil que le fou de la fable regardait la poule aux œufs d'or, ils se sont crus joués, dupés par leurs collègues du Canada et s'en retournent tout pensés de leur mécontentement, postant contre leurs alliés et jurant mais trop tard qu'on ne les y reprendra plus.

« Parous gens ! les députés leur sort est bien à plaindre ; on dit que passer trois mois à Londres sans la calotte de brouillards qui lui sert de ciel, pour un étranger habitué à un climat raisonnable, c'est un supplice quasi-intolérable ; joignez-y les tourments de l'attente et vous comprendrez aisément aux tortures morales et physiques de ces martyrs de la confédération ! En attendant l'époque de leur embarquement ils épanchent leur douleur en solennelles imprécations contre la foi punique du gouvernement canadien, et répètent de toutes les manières la tirade de Canille. Les journaux d'Halifax se disent bien informés en fixant le départ de la délégation au commencement d'Octobre.

« L'un d'eux nous apprend ce qu'elle a fait, ce qu'elle fait et ce qu'elle fera : c'est clair et catégorique :

« Rien ! »

« Un autre dit que les députés sont dégoûtés, découragés, déconfits : ajoutez à cela le spleen, ce fruit britannique que tout voyageur cueille à Londres, bon gré mal gré, le ridicule qui s'attache à une expédition inutile, les rires qui éclatent déjà dans les provinces d'En Bas et roublonneront à son arrivée, et vous aurez avec nous que le sort de cette pauvre délégation fait vraiment pitié. —Journal de St. Hyacinthe.

Institut des Artisans Canadiens de Montréal.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que cette noble et patriotique institution reconnue ses travaux demain soir. L'utilité du but de cet institut n'a pas besoin de démonstration. Tout le monde connaît le rôle que l'instruction est appelée à jouer dans toutes les branches de l'industrie ; et pourquoi l'Institut des Artisans Canadiens n'a-t-il pas été réalisé avec tant d'enthousiasme.

M. l'Abbé Verreault, de l'Ecole-Normale Jacques-Cartier, a promis une conférence.

Nous invitons tous ceux qui le pourront à se trouver demain soir à 8 heures, dans la Salle de l'Union St. Joseph. La séance est gratuite, on le sait.

Cour Criminelle.

Mardi, 25 sept.

Présidence du Juge Drummond.

Les grands jurés présentent les accusations suivantes comme fondées : Jean Manikoff et Frederick Van Huff, vol (18 accusations), ils placent non coupables. Christopher Kirby, vol, il plie coupable. Alfred Hooper, vol, il plie non coupable. Charles Falkner, vol, il plie non coupable. Thomas Bugonais, vol, il plie non coupable. Louis Lépine est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 12 mars 1866, volé la somme de \$12,00, la propriété de Michael Daffey. Il est acquitté.

Les grands jurés présentent les accusations suivantes comme fondées : John Nicholas, faux, (2 accusations). Mary Ann Cooper, vol, Frank Burton, vol. Alexandre Chambers, vol. Hypollite Razar, Joseph P. Liguère et Alphonse Watson, vol avec effraction, (2 accusations). Agnès O'Grady, vol, Thomas Dempsey, vol avec effraction ; comme non-fondées : Elizabeth McNaughton et Mary Ann Muckleroy, incendiaire.

Elle la cour s'ajourne.

Attention ! Attention !

M. le Dr. Mathieu, dentiste, No. 192, Rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

NOUVELLES DE LA CITE.

—Lundi matin la frégate Phylas a quitté Montréal.

—La résignation du Lt.-Col. Coursol est acceptée.

—M. James Bell, secrétaire de la compagnie de gaz à Québec, est tombé mort subitement mardi soir, vers 8 heures, sur la rue Notre-Dame, près de l'église paroissiale.

—Le onzième tournoi de billard pour le titre de Champion de l'Amérique aura lieu le 5 octobre dans la Salle des Armes, à Montréal. La partie sera jouée par M. Joseph Dion, et M. John McDevitt, de New York. Un journal de New York dit que ce tournoi occasionne déjà beaucoup de discussions et surtout beaucoup de gages ; on s'attend à une brillante contestation.

—M. Cordier, fondateur du Trade Review, du Saturday Review et de l'International Journal of Commerce, homme d'un grand caractère et d'un grand mérite, vient de décamper. Ces publications réussissent parfaitement. Le dernier n'était fondée que depuis quelques semaines. M. Cordier était fait payer de jolies sommes par les souscripteurs. On dit qu'il emporte avec lui de \$30,000 à \$40,000.

—Un membre de la garnison d'artillerie volontaire de Montréal se plaint dans une lettre au Witness, que la paie des hommes, qui avait été reçue par les officiers, en chèque sur la banque de Montréal, a été convertie en billets de la banque du Haut-Canada, par un des officiers, avant d'être distribuée aux hommes, et que ces billets étaient refusés partout pour trois jours après.

Un volontaire du corps Victoria se plaint aussi qu'il n'a pas encore touché sa paie pour ses services sur la frontière, quoiqu'il l'ait souvent demandé.

—Samedi soir, Huske Weston, qui tient un magasin de cigares, rue Ste. Marie, fut battu par un soldat du 25<sup>e</sup>me. Weston a l'intention de voyager pour son commerce et de laisser le soin de son magasin à une multitudes. Cette fille tomba en amour avec le soldat et tous deux formèrent le projet de voler le magasin et d'en faire leur profit. Le complot fut découvert quand Weston arriva de Soré. A peine défilé-arrivé, que le soldat et la fille se mirent à s'insulter, après quoi ils le battirent et s'en allèrent au plus vite. Bouchard et O'Brien ayant été avisés de ce beau fait, se mirent à la poursuite des coupables et les atteignirent le même soir.

NOUVELLES PROVINCIALES.



ANNONCES DE LA CORPORATION

A VENDRE, Etc.

MARCHANDISES SECHES.

EPICERIES.

ASSURANCES.

MEDECINES.



AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le MARCHÉ aux ANIMAUX de ST. GABRIEL, Pointe St. Charles, est maintenant OUVERT et prêt à recevoir tous animaux vivants, bestiaux, moutons, porcs, vaches, ou autres.



D PARTEMENT de L'AQUEDUC.

Des soumissions adressées au sergent porteur sur l'endos "Soumissions pour creuser le Réservoir", seront reçues jusqu'à UNE HEURE P. M. le PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, au Bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville et devant contenir les signatures de deux personnes responsables qui voudront se porter cautions pour l'entrepreneur.



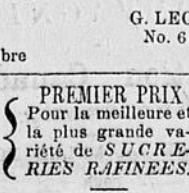
AVIS PUBLIC.

Le Conseil-de-Ville ayant décidé de construire un égout commun dans cette partie de la rue Notre-Dame qui se trouve entre les rues St. François-Xavier et McGill, avis est par le présent donné à tous intéressés que l'ouvrage va commencer de suite, et que la chaussée dans la dite section de la rue Notre-Dame va être fermée.



ESSAI DE CHARRUES

L'essai de Charrues et autres Instruments Aratoires ainsi que le grand parti de labour provincial aura lieu sur la ferme Logan, à Montréal, mardi, le DEUX OCTOBRE prochain, à NEUF heures A. M.



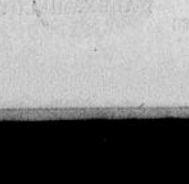
1863 PREMIER PRIX

1863 et 1865 SUCRE CANDI BOUILLI de toutes sortes Lozenges de Beaux ouvrages en sucre de Batons et Paté de Jubbe Chocolat à la crème Crème Française et Saceries remplies de Li- queurs



RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.



SACS DE PAPIER

imprimés et non-imprimés, en gros, 538, rue Ste. Marie, Montréal. T. BROOKES ET FILS.

A VENDRE

312 POINÇONS Melasse de Cassonade. 52 POINÇONS Melasse de Sucre Blanc.

MAISON A LOUER.

Le Magasin formant le coin de la Grande rue St. Jacques et de la rue St. Pierre, occupé pendant ces dernières années par MM. R. Campbell et Cie., comme Magasin de Tapis.

PHOTOGRAPHIE.

QUESTIONS ET REPONSES. Qui a travaillé de bonne foi à Montréal pour ériger un Temple Royal pour les arts ?

PHARMACIES.

LYMANS, CLARE & CIE, OFFRE EN VENTE: Huile de Lia bouillie, de couleur pale en barils et en quarts.

GRAINES! GRAINES!!

PAS DE VIEILLES GRAINES, mais des graines toutes fraîches, des meilleures moutons de France et d'Angleterre.

Campbre Anglais Raffiné,

CHIMORRE DE CHAUX ET OPERAS, Les meilleurs désinfectants BOUTELLES DE NOURRICES POUR ENFANTS,

J. GOULDEN

Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, 42

MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

A VENDRE A DES PRIX MODERES

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

NOUVEAU MAGASIN.

MARCHANDISES SECHES

SACRIFICES ENORMES,

Nos. 41 & 43, Rue Notre-Dame.

(PRES DE L'HOTEL DONEGANA.)

Nous avons le plaisir d'annoncer au public de Montréal que nous avons pas l'honneur de connaître, mais dont nous désirons être connus, que nous avons ouvert un magasin au No. mentionné plus haut et où nous vendrons tout notre fond de commerce, qui est très varié, à des prix tellement bas qu'il nous sera facile de nous créer une clientèle en cette ville qui égalera celle que nous possédons à Québec.

CATELLIER, COTÉ & CIE.

CATELLIER, COTÉ & CIE., à Montréal. CÔTÉ & CATELLIER, à Québec. 14 juillet 1866

MAISON CANADIENNE,

No. 197, Rue Notre-Dame, Porte voisine de la Pharmacie Devins & Bolon, MONTREAL.

HUILLE D'OLIVE.

HUILLE D'olive en baril, huille à salade en baril; Huille à salade en caisse; Ketchup de Crosse et Blackwell, pinte; Sauce à la Prince de Galles, pinte; Tapioca en sacs; Poudre Allemande, Amandes, amères, Crème de Tartre, en barils, Racine de gingembre en barils, Sa Soda en baril, Alum en baril, Vitriole bleu en baril, Salpêtre, Soufre, Coprahe, Graisse d'oiseaux, Huille de castor en boîte de fer-blanc Huille de castor, en caisses, bouteilles d'un de- mi-litre, d'une roquille, Acide Tartarique, Opium de Turquie, Morphine, Quinine, Potasse, lodid, Huille de foie de Morue, Fluide, Huille de charbon, Kerosine de Portland, etc., etc.

LYMANS, CLARE & CIE,

Offre en vente: Huille de Lia bouillie, de couleur pale en barils et en quarts. Huille brute en barils et en quarts Benzine et Térébenthine Verres Couleur à l'huile

GRAINES! GRAINES!!

PAS DE VIEILLES GRAINES, mais des graines toutes fraîches, des meilleures moutons de France et d'Angleterre.

Campbre Anglais Raffiné,

CHIMORRE DE CHAUX ET OPERAS, Les meilleurs désinfectants BOUTELLES DE NOURRICES POUR ENFANTS,

J. GOULDEN

Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, 42

MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

A VENDRE A DES PRIX MODERES

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

AMABLE DUHAMEL,

Marchand-Epicier,

Tout en remerciant ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, les avertis, ainsi que le public en général, que depuis le 1er MAI, il a transporté son ETABLISSEMENT D'ÉPICERIES au

MAGASIN D'ÉPICERIES

Thés frais et odoriférants, Café Mocha, Java, et autres de qualité supérieure. Beurre frais, Sirop d'érable, et un assortiment général d'épicerie de première qualité, toutes les importations, à des prix excessivement bas pour arguer comptant.

FERRONNERIE.

Articles requis pour la saison, Poèles à l'huile de charbon.

W. J. MANNING,

Manufacturier de toute sorte d'objets en cuivre, fer-blanc, en tôle, et vernissés.

POELES DE CUISINE,

Le soussigné est en vente des POELES de CUISINE pour BOIS ou CHARBON de toute grandeur et les mieux approuvés, POELES DOUBLES pour BOIS ou CHARBON, couchettes de fer, avec un Assortiment de FERRONNERIES.

Z. PREVOST ET CIE,

MARCHANDS DE FERRONNERIE No. 269, RUE ST. PAUL

POELES DE CUISINE.

Un Assortiment considérable au No. 526, RUE CRAIG, près de la Cité de la Place d'Armes.

200 Réfrigérateurs.

De tout prix, pour la Glace et les Viandes, au No. 526, RUE CRAIG. MEILLEUR & CIE, Fabricant.

Couchelettes en Fer.

Vernies et autres, au No. 526, RUE CRAIG, près de chez Garth. MEILLEUR & CIE.

Clotures en Fil de Fer,

A 20 cts. du pied, au No. 526, RUE CRAIG MEILLEUR & CIE.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE.

Poeles de Cuisine à charbon et à bois de la plus belle description.

MACHINES A COUDRE

Les Moulins par excellence sont à la fois simple et fort, font le point croisé, la couture étant la même sur les deux côtés, et coustent toute espèce d'Etouffes.

MACHINES A COUDRE

Un grand assortiment de pistolets de poche et de carabines de 5 à 15 coups à feu marché.

IMPORTATION NOUVELLE

J. B. GOURRE, Importateur de PLUMES Vautour et EN GROS ET

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU DE LA CITÉ DE MONTREAL.

L'Assemblée Annuelle des membres de cette compagnie pour l'élection des directeurs et l'examen des affaires de la dite Compagnie, aura lieu LUNDI le HUITIÈME jour d'Octobre prochain 1866, à QUATRE heures de l'après-midi, au Bureau de la Compagnie No. 2 Rue St. Sacrement, suivant loi.

"L'IMPERIALE" COMPAGNIE D'ASSURANCE

Capital souscrit et Fonds de Réserve, un million neuf cents quarante-cinq mille Louis sterling.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

La plus économique de toutes les COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITÉ. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres compagnies en général.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Leur Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus, dans la Cité de Montréal et ses environs.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des Assurances à l'Union Commerciale, contre le feu et sur la vie.

MACHINES A COUDRE

Les Moulins par excellence sont à la fois simple et fort, font le point croisé, la couture étant la même sur les deux côtés, et coustent toute espèce d'Etouffes.

MACHINES A COUDRE

Un grand assortiment de pistolets de poche et de carabines de 5 à 15 coups à feu marché.

IMPORTATION NOUVELLE

J. B. GOURRE, Importateur de PLUMES Vautour et EN GROS ET

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

ALARME-DION

Cette remarquable invention est maintenant arrivée à un degré de perfection tel que le soussigné croit enfin pouvoir en toute confiance l'offrir au public.

RHUMATISMES

DOULEURS DE TOUTE NATURE SONT ENLEVÉS AU No. 487, RUE CRAIG.

NOUVEL ETABLISSEMENT SANITAIRE.

OXYGENATION ATMOSPHERIQUE

Le nouveau système de l'Oxygénation Atmosphérique, inventé par M. le Dr. Guérin, est un moyen sûr et efficace de traiter les maladies de la poitrine, de la toue, de la bronchite, de l'asthme, de la pleurésie, de la pneumonie, de la fièvre typhoïde, de la choléra, de la dysentérie, de la diarrhée, de la dyspepsie, de la gastrite, de la névralgie, de la migraine, de la hémicéphalgie, de la névralgie faciale, de la névralgie dentaire, de la névralgie sciatique, de la névralgie ischio-crurale, de la névralgie lombaire, de la névralgie cervicale, de la névralgie occipitale, de la névralgie auriculaire, de la névralgie orbitaire, de la névralgie maxillaire, de la névralgie mandibulaire, de la névralgie infra-orbitaire, de la névralgie supra-orbitaire, de la névralgie infra-orbitaire, de la névralgie supra-orbitaire.

TRAITEMENT SPECIAL

MALADIES SECRETES (CURE GARANTIE) des Maladies de la Matrice et des yeux, par A. SOULAIROLLE, Docteur-Médecin et chirurgien diplômé de la Faculté de Médecine de Paris, licencié de MM. Ricord et Cazeneuve, les célèbres médecins français de Maladies syphilitiques.

SIROP PECTORAL

DR. GLOBENSKY Pour toute espèce de Toux, Rhumes, Asthmes, Coqueluches, Consumption, et Vomissement de sang de poitrine, est le meilleur préservatif qui soit encore connu. L'efficacité en est parfaitement reconnue et prouvée par qui suit:

COMPAGNIE D'ASSURANCE

La plus économique de toutes les COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITÉ. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres compagnies en général.